

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 11 (1940)

Heft: 5

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les possibilités nouvelles d'utilisation du bois. Elle n'a ménagé ni ses efforts ni ses moyens pour pousser à l'utilisation du bois gazogène longtemps avant la guerre déjà. Si des démarches ont atteint un résultat, ce dernier était bien loin de répondre au programme établi. Aujourd'hui les faits lui donnent tout à coup raison et un grand retard doit être rattrapé dans des circonstances particulièrement difficiles.

Nous appuyons aussi l'Association suisse d'économie forestière, parce que depuis plusieurs années, le sort de nos communes, riches en bois invendus, avait retenu notre attention et provoqué de multiples démarches de notre part. Pour les propriétaires de forêts les mauvaises années sont passées, le bois est un des produits les plus demandés, il se vend avec un profit suffisant. Mais il faut assurer l'avenir et l'adaptation actuelle de l'économie forestière doit pouvoir être conservée même de nombreuses années après la guerre. Si les recettes douanières doivent en souffrir un peu, les producteurs du pays s'en trouveront peut-être mieux et avec eux toute l'économie nationale. Le travail entrepris aujourd'hui en hâte ne doit pas porter le caractère de l'improvisation, il faut qu'il puisse porter ses fruits pendant de longues années.

R. St.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Extraits des procès-verbaux du comité

1. Séance du 30 juillet 1940, à Delémont

Sentier des gorges de Moutier

De nouvelles offres seront demandées aux entrepreneurs de la région et si elles nous permettent d'effectuer les travaux dans les limites des crédits alloués, les travaux seront commencés immédiatement.

Rénovation de St-Ursanne

Le canton et la Confédération n'ont pas accordé les subventions demandées. L'Association par contre mettra 15.000.— fr. à disposition de la Commission de rénovation de St-Ursanne pour subventionner les réfections de façades faites selon les directives de l'architecte. La commune, de son côté, doit verser une subvention de 5 %. Les travaux de réfection peuvent être répartis sur 3 à 4 ans. La commune de St-Ursanne gère les fonds mis à disposition par l'A.D.I.J.

Améliorations à apporter au réseau ferré du Jura

D'entente avec les cercles bâlois compétents, le comité adressera au Conseil-exécutif une requête portant sur les quatre revendications suivantes :

construction de la double-voie Choindez-Moutier ;
construction de la double-voie Aesch-Delémont ;
établissement d'un 3e quai à la gare de Delémont ;
établissement d'une station de bloc dans le tunnel Moutier-Granges.

Suppression de passages à niveau

Il reste dans le Jura bernois un certain nombre de passages à niveau gênants et dangereux. Nous demanderons à la Direction cantonale des travaux publics la suppression des passages à niveau de Grandgourt, Courgenay, Bévilard, Villeret, St-Imier, Reuchenette et Soyhières.

Restauration de la gare de Granges-Sud

Le comité appuiera la municipalité de Granges dans ses démarches.

Assainissement des habitations

M. Billieux, conseiller national, propose de venir en aide aux petits artisans en créant des occasions de travail pendant la saison morte. A cet effet il faudrait provoquer de la part des pouvoirs publics une action en faveur de l'assainissement des habitations, de la suppression des taudis. M. le Dr Jenny, secrétaire de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle-Ville met toute sa documentation à disposition de M. Billieux, qui présentera un rapport circonstancié au comité d'ici quelque temps.

Comité franco-suisse à Neuchâtel

Certains milieux neuchâtelois ont commencé une action en faveur du développement de la ligne Les Verrières-Neuchâtel-Berne dont ils veulent faire une ligne de transit international à grand débit. Notre association, invitée à appuyer le mouvement, se tient sur la réserve, car un premier examen de la question démontre qu'une intensification du trafic international sur la ligne des Verrières n'est guère réalisable. D'autre part, cette intensification ne pourrait se faire qu'au détriment des deux lignes parallèles de Delle et de Vallorbe.

Ligne Delle-Berne

La suppression du trafic international par Delle a eu pour conséquence la perte de plusieurs correspondances ferroviaires directes de Porrentruy avec l'intérieur du pays. Le Comité fera des démarches pour obtenir la mise en marche des directs internationaux depuis Porrentruy et jusqu'à Porrentruy.

2. Séance du 23 septembre 1940**Protection de la nature**

La Bourgeoisie de Moutier nous écrit pour nous témoigner le peu de plaisir qu'elle a eu à lire dans notre dernier bulletin l'article relatif à l'exploitation de sa carrière des gorges de Moutier et des répercussions de cette exploitation sur la beauté du site. Elle prétend que charbonnier est maître chez lui, mais reconnaît que l'entrepreneur auquel elle a loué la carrière a commis certaines erreurs. Le Comité ne partage pas du tout l'opinion de la Bourgeoisie de Moutier quant aux droits du propriétaire. Il estime que notre campagne doit être poursuivie et que le droit de propriété ne confère pas à la Bourgeoisie celui d'avilir à jamais une des beautés naturelles les plus remarquables du Jura. La lettre de la Bourgeoisie sera transmise à notre Commission pour la protection de la nature et le Comité appuiera cette dernière dans ses démarches ultérieures. En outre le Comité est d'avis que l'ouverture de nouvelles carrières devrait faire l'objet de concessions octroyées par l'Etat.

Sentier du Doubs

Sur la proposition de M. le Dr Brahier, avocat à Moutier, le Bureau étudiera un projet d'élargissement du sentier longeant le Doubs sur le territoire de la commune des Bois.

Schlossberg

L'A. D. I. J. avait souscrit en son temps pour 3000 fr. à la création d'un fonds d'entretien du château du Schlossberg à Neuveville. Le montant vient d'être versé à la Direction des affaires communales du canton de Berne. Nous apprenons que les statuts du fonds d'entretien subiront une modification prochainement en ce sens que les intérêts des capitaux versés par les sociétaires seront restitués avec les sommes versées si la création du fonds d'entretien n'aboutit pas ou en cas de dissolution.

Passages à niveau

La Direction cantonale des travaux publics répond à notre requête. Contrairement à l'opinion qu'il avait exprimée il y a deux ans, le directeur des travaux publics est d'avis que la suppression des passages à niveau gênants doit être remise à l'ordre du jour. Il retient nos propositions concernant les passages à niveau de Soyhières et Grandgourt. Il estime par contre que les passages à niveau de Courgenay, Bévilard et Villeret ne doivent pas être retenus pour le moment parce que leur suppression est moins urgente ; la suppression de celui de Reuchenette serait trop coûteuse.

Amélioration du réseau ferroviaire jurassien

Le Comité prend acte avec une très grande satisfaction que le Conseil-exécutif a retenu les propositions que nous lui avons faites au début de septembre au sujet de l'établissement des doubles-voies Choindez-Moutier et Aesch-Delémont, de la construction d'un troisième quai à la gare de Delémont ainsi que de l'établissement d'une station de bloc dans le tunnel du Moutier-Granges. En effet il a

adressé à la Commission fédérale pour la création de possibilités de travail une requête tendant à la prise en considération des quatre propositions sus-nommées.

Ligne Les Verrières-Neuchâtel-Berne

M. le Dr Volmar, directeur du B.L.S., a réfuté dans une étude de près de 200 pages les arguments invoqués par le Comité d'initiative neuchâtelois pour le développement de la ligne Paris-Berne par les Verrières-Neuchâtel en ligne principale de transit.

Heure d'été

L'introduction de l'heure d'été en Suisse aurait certainement des conséquences heureuses au point de vue économique. Le Comité décide de faire une enquête auprès des membres de l'Association pour connaître leur opinion à ce sujet et faire au besoin des démarches auprès de nos autorités en faveur de l'introduction de l'heure d'été dès l'année prochaine. M. Oettinger communique que personnellement il ne voit pas du tout l'utilité d'avancer encore d'une heure notre montre qui est déjà en avance d'une demi-heure sur le soleil. Le Verkehrsverein de Bâle a étudié cette question il y a 15 ans sans succès.

Horaire

Les Chemins de fer fédéraux ont répondu par la négative à notre demande de faire circuler les trains directs internationaux de Porrentruy et jusqu'à Porrentruy. M. Marcel Henry rompt une lance en faveur de la simplification des horaires de chemin de fer dont la lecture devient trop compliquée pour le commun des mortels et dont les corrections fréquentes induisent les voyageurs en erreur.

Sentier des gorges de Moutier

Les nouvelles offres sont de 5000 fr. plus chères que les premières. L'exécution de ce travail devient presque impossible à ce prix et le bureau est chargé d'examiner si le projet doit être abandonné ou non.

Tarifs ferroviaires

Sur la demande de M. Marcel Henry (Porrentruy) le Comité retient pour étude la question de la mise en vente des billets du dimanche pendant tout l'année.

Situation financière des communes

Sur proposition de M. Reymond (St-Imier) le Comité mettra à l'étude la question des avances que les municipalités doivent faire pour le compte du canton et de la Confédération, avances qui rendent difficile la gestion des finances de certaines communes qui manquent d'argent et de crédit. M. Reymond présentera un rapport sur la question.

Enquête concernant l'introduction de l'heure d'été en Suisse

A nos membres,

Notre Comité étudie l'opportunité de l'introduction de l'heure d'été en Suisse aux fins de présenter une requête aux autorités compétentes si la question répond réellement aux besoins de notre économie régionale.

Il est évident que l'heure d'été présente des avantages économiques, car nos voisins de l'ouest et du nord ne se sont laissés guider que par des considérations économiques pour en décider l'application. Ces mêmes avantages économiques se retrouveraient chez nous si l'on avançait d'une heure solaire toute l'activité diurne de nos industries et de nos entreprises commerciales.

Avant de pousser notre étude plus en détail nous tenons à consulter nos membres.

Nous les invitons par conséquent à nous faire connaître leur point de vue sur la question jusqu'à fin octobre et nous les remercions à l'avance de l'intérêt qu'ils voudront bien porter à notre enquête.

Il ne sera pas expédié de circulaires particulières.

Le Comité.